

CDIP/26/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 mai 2021

# Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Vingt‑sixième session  
Genève, 26 – 30 juillet 2021**

Rapport sur l’état d’avancement des projets

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document rassemble les rapports sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d’action pour le développement, entre la date de leur lancement et décembre 2020.
2. Ces rapports non seulement font le point sur l’état d’avancement des projets mais ils mettent également en avant l’impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre des projets. Dans certains cas, ils proposent d’autres modalités possibles pour la conduite de certaines activités ainsi qu’une révision du calendrier. Les projets en cours relevant du Plan d’action pour le développement sont les suivants :
3. Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle (annexe I),
4. Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique (annexe II);
5. Instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies du Plan d’action pour le développement (annexe III);
6. Projet sur le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels (annexe IV);
7. Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle (annexe V);
8. Projet sur le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels (annexe VI);
9. Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA) (annexe VII);
10. Comme convenu lors de la réunion des États membres convoquée par la Présidente du Comité, le rapport sur la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d’action pour le développement sera présenté lors de la prochaine session du CDIP.
11. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

|  |  |
| --- | --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET | |
| Cote du projet | *DA\_1\_10\_12\_19\_31\_01* |
| Titre | *Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle* |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 1* : *L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais.* *À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.*  *Recommandation n° 10 :* *Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.*  *Recommandation n° 12* : *Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l’OMPI portant sur les questions de fond et l’assistance technique, conformément au mandat de l’Organisation*.  *Recommandation n° 19 : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l’OMPI, pour faciliter davantage l’accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l’innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l’OMPI.*  *Recommandation n° 31 : Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s’agissant par exemple de demander à l’OMPI de faciliter l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public.* |
| Budget du projet | Total des dépenses hors personnel : 415 000 francs suisses |
| Début du projet | Janvier 2019 |
| Durée du projet | 48 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Programme 30 |
| Brève description du projet | Le projet vise à favoriser la participation des inventrices et des innovatrices au système national d’innovation en les aidant à tirer un meilleur parti du système de la propriété intellectuelle.  Ce projet vise donc à aider les inventrices et les innovatrices à approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement et l’utilisation du système de la propriété intellectuelle en leur proposant des programmes d’appui plus ciblés et en leur offrant des possibilités de mentorat et de réseautage. L’objectif principal du projet serait de créer ou de renforcer la capacité nationale d’apporter un soutien en matière de propriété intellectuelle aux inventrices.  Le projet comprend deux grands groupes d’activités.  Le premier, général et fondamental, ne se concentre pas sur un pays en particulier. Il comprend un examen de la documentation des inventrices et de leur accès au système de la propriété intellectuelle, un guide à l’intention des jeunes entreprises, qui contient les questions de propriété intellectuelle qui les concernent, des témoignages d’inventrices du monde entier ainsi qu’une série de bonnes pratiques et de modèles visant à soutenir les inventrices.  Le second est plus spécifique et se concentre davantage sur les pays. Les activités de ce groupe seront axées sur les quatre pays pilotes : Mexique, Oman, Ouganda et Pakistan. Dans chacun de ces pays, une évaluation nationale sera menée afin de recenser la situation des inventrices, leur utilisation du système de la propriété intellectuelle, les problèmes rencontrés, les systèmes de soutien éventuels, etc. Sur la base des informations rassemblées, des recommandations seront formulées quant à la nature des moyens à fournir en matière d’appui à la propriété intellectuelle et quant à la manière d’organiser et de fournir cet appui. |
| Chef de projet | Mme Tamara Nanayakkara, conseillère, Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | *Résultat escompté* *III.2* :Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.  *Résultat escompté IV.2* : Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation de l’information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité.  *Résultat escompté III.6* : Renforcement des capacités d’utilisation de la propriété intellectuelle au service de l’innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche. |
| État d’avancement du projet | Les activités suivantes ont été réalisées pendant la période allant de juillet 2019 à décembre 2020 :  Activités relevant du premier groupe (n’étant pas axé sur un pays en particulier) :   * Le projet a envisagé de développer quatre résultats différents pour définir la base de référence générale du projet, comprenant un rapport sur les bonnes pratiques, une analyse documentaire, le recueil de témoignages d’inventrices et la création d’un guide sur les questions de propriété intellectuelle concernant la mise sur le marché d’un produit basé sur un brevet. * Parmi ces éléments, ceux intitulés “Difficultés rencontrées par les inventrices et innovatrices pour utiliser le système de propriété intellectuelle – Examen de la documentation existante” et “Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l’accès des inventrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle” ont été menés à leur terme. Le projet de guide est désormais terminé et en cours d’édition. En revanche, le recueil de témoignages n’est pas terminé car l’expert qui en avait la charge n’a pas pu achever son travail en raison de difficultés personnelles. Le résultat final a donc été retardé et une révision intégrale du travail effectué jusqu’à présent sera peut‑être nécessaire.   Activités relevant du deuxième groupe (axé sur les pays bénéficiaires) :   * Le projet a envisagé d’élaborer un rapport sur la situation des inventrices dans chacun des quatre pays pilotes, exposant les difficultés auxquelles elles sont confrontées, les initiatives existantes qui les soutiennent, les possibilités de mentorat et l’aide juridique et financière dont elles peuvent disposer. Ce rapport devrait également définir un centre ou un coordonnateur en mesure de coordonner le soutien apporté aux inventrices reposant sur la propriété intellectuelle. Ces quatre rapports sont terminés. * Une fois ces quatre rapports terminés, des événements ont été organisés à Oman, au Pakistan et en Ouganda afin de présenter les conclusions des rapports et de discuter de la voie à suivre avec les parties prenantes. Étant donné la situation liée à la pandémie mondiale, ces événements ont été organisés en ligne, sous la forme de réunions virtuelles. Ces réunions étaient structurées comme suit : la première partie de la réunion était consacrée à une présentation des conclusions concernant les difficultés auxquelles les inventrices sont confrontées et à une discussion plus approfondie des conclusions par un groupe d’inventrices; la deuxième partie de la réunion portait sur les recommandations formulées et comportait une discussion avec un éventuel groupe de réseaux d’acteurs pouvant apporter un soutien; la réunion s’est terminée par une discussion sur la manière dont un système de soutien pourrait être mis en place dans le pays. La consultation avec le Mexique est prévue en février 2021. |
|  | * À Oman, au Pakistan et en Ouganda, des institutions/centres/coordonnateurs ont été désignés pour accompagner les inventrices/innovatrices. Cela devrait être le cas aussi au Mexique après la réunion prévue en février 2021. * Pour l’élaboration de rapports par pays, une liste de parties prenantes, d’institutions, d’organisations et de personnes travaillant dans le domaine a également été établie. |
| Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements | Les consultations menées avec les pays pilotes ont été très fructueuses et ont permis de rassembler tous les travaux réalisés jusqu’à présent et d’envisager comment mettre en pratique les enseignements qui en ont été tirés.  La difficulté qui demeure toutefois concerne la mise en place d’un mécanisme de soutien à long terme efficace et durable, dédiée aux inventrices. |
| Impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre du projet | Pendant la période de référence, la pandémie mondiale a empêché les réunions physiques ainsi que d’autres activités de renforcement des capacités prévues à l’origine. Cela a généré des retards dans la mise en œuvre du projet et obligé l’équipe de projet à revoir sa stratégie pour la réalisation de certaines activités. |
| Stratégie d’atténuation proposée | Étant donné les restrictions de déplacement imposées par la pandémie mondiale actuelle, toutes les activités à venir prévues en présence devraient se dérouler en ligne, au moins pendant la prochaine période de référence. Le calendrier de mise en œuvre de certaines de ces activités a été révisé afin de faire face aux retards de 2020, sans compromettre le calendrier général de la mise en œuvre du projet ni le budget. Le budget pourra toutefois être redéfini afin de mieux répondre aux besoins actuels du projet. |
| Questions nécessitant un soutien immédiat ou une attention immédiate/Voie à suivre | En ce qui concerne la voie à suivre, la dernière réunion de consultation avec les pays pilotes, celle avec le Mexique, devrait avoir lieu en février 2021.  Les consultations nationales qui ont suivi la remise des rapports nationaux ont abouti à une clarification de la voie à suivre. Les trois pays sont parvenus à un consensus sur le fait que les mécanismes visant à mettre en place le soutien en matière de propriété intellectuelle proposé dans le rapport étaient acceptables. Par ailleurs, les trois consultations ont indiqué qu’il était nécessaire de sensibiliser et de renforcer les capacités sur le système de brevets en général et sur l’utilisation de bases de données et la rédaction des revendications en particulier. Les rapports ont également identifié des inventrices et entrepreneuses de premier plan disposées à encadrer de jeunes innovateurs, ainsi que d’autres personnes telles que des avocats ou conseils locaux se déclarant prêts à apporter leur soutien.  S’agissant de la voie à suivre, ces conclusions devraient être prises en considération et des formations devraient être dispensées aux pays sur le système de brevets ainsi que sur la rédaction des revendications et les recherches dans les bases de données. |
| Taux d’exécution du projet[[1]](#footnote-2) | Taux d’utilisation du budget à la fin du mois de décembre 2020 : 22% |
| Rapports précédents | Ce rapport est le deuxième rapport sur l’état d’avancement des projets, remis au CDIP. Le premier rapport se trouve dans le document CDIP/24/2, Annexe II. |

|  |
| --- |
| Auto‑évaluation du projet |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | | |
| Résultats du projet[[2]](#footnote-3) (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| 1. Meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les inventrices et les innovatrices et solutions éventuelles retenues | 1. Un examen de la documentation existante sur la situation des inventrices, des innovatrices et des entrepreneuses a été réalisé. 2. Un catalogue des pratiques recommandées, des modèles et d’exemples de programmes et d’initiatives visant à aider les inventrices et les innovatrices à accéder au système de la propriété intellectuelle ou à l’utiliser a été établi. 3. Une série de témoignages d’inventrices et d’innovatrices ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations a été recueillie. | Mis en œuvre  Mis en œuvre  En cours | \*\*\*\*  \*\*\*\*  \*\* |
| 2. Définition d’une base de référence nationale dans quatre pays participants | I Quatre (4) rapports d’évaluation (un dans chaque pays pilote) sur les enjeux et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser ont été établis.  II Des coordonnateurs ont été recensés dans chacun des quatre (4) pays pilotes et une liste des parties prenantes, des institutions correspondantes, des organismes et des particuliers actifs sur le terrain a été établie. | Mis en œuvre  Identifié | \*\*\*\*  \*\*\*\* |
| 3. Amélioration des connaissances des parties prenantes en ce qui concerne le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans la protection et dans la commercialisation des inventions | Quatre (4) événements, tels que des conférences, des tables rondes, des séminaires ou des groupes en ligne, ont été organisés dans les pays pilotes (un par pays). | Organisés dans trois pays pilotes. Le quatrième aura lieu en février. | \*\*\* |
| 4. Élaboration de matériel de formation pour les inventrices et les innovatrices | Un guide sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d’un produit fondé sur un brevet et à la création d’une nouvelle entreprise a été établi.  Du matériel de présentation à utiliser dans le cadre d’ateliers a été élaboré.  Le matériel pertinent existant à l’OMPI a été réuni. | Guide achevé. En cours d’édition.  Pas encore commencé  Pas encore commencé | \*\*\* |
| 5. Renforcement des capacités en vue de la fourniture de services de soutien à la propriété intellectuelle aux femmes | I Quatre (4) institutions, centres ou organismes (un dans chaque pays pilote) ont été sélectionnés, avec un service ou un coordonnateur chargé de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices.  II. Quatre (4) programmes de formation ont été mis en œuvre (un dans chaque pays pilote) dans les centres sélectionnés | Institutions dans 3 pays. L’institution du 4e pays devrait être identifiée en février 2021.  Pas encore commencé | \*\*\* |
| 6. Création d’un réseau d’inventrices et d’entrepreneuses de premier plan dans les pays sélectionnés; définition d’un groupe central au sein du réseau, auquel a été attribuée la fonction de mentor | Une liste d’inventrices, d’innovatrices et d’entrepreneuses volontaires a été établie pour chaque pays pilote et un groupe de personnes disposées à les parrainer a été identifié. | En cours | \*\* |
| 7. Création d’un réseau de juristes de premier plan dans les pays sélectionnés, qui acceptent de fournir une assistance juridique gratuite | Une liste de juristes acceptant de fournir une assistance juridique gratuite dans chacun des pays pilotes a été établie. | En cours | \*\* |
| 8. Création d’un recueil pouvant être utilisé pour mener des projets similaires dans d’autres pays | Publication d’un recueil présentant la méthode suivie pour la mise en œuvre du projet, les enseignements tirés et le matériel créé dans le cadre du projet. | Pas encore commencé |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectifs du projet | Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet  (indicateurs de réussite) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Utilisation accrue du système de la propriété intellectuelle par les inventrices et les innovatrices | I. 50% des femmes ayant suivi les programmes de formation ont indiqué qu’elles avaient pu approfondir leurs connaissances sur le système de la propriété intellectuelle.  II Les centres de ressources pour les innovatrices créés dans chacun des pays participants ont fourni des services en matière de propriété intellectuelle à au moins 10 inventrices ou innovatrices, organisé des actions de sensibilisation dans trois (3) universités ou écoles ou offert trois (3) possibilités de mentorat. |  |  |

Calendrier de mise en œuvre révisé

| **Résultat** | **Activité** | **2021** | | | | **2022** | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** |
| 3 | Quatre (4) événements, tels que des conférences, des tables rondes, des séminaires ou des groupes en ligne, ont été organisés dans les pays pilotes (un dans chaque pays). | X |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 | Quatre (4) institutions, centres ou organismes (un dans chaque pays pilote) ont été sélectionnés, avec un service ou un coordonnateur chargé de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices. | X |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 | Un guide sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d’un produit fondé sur un brevet et à la création d’une nouvelle entreprise a été établi. | X | X | X |  |  |  |  |  |
| 1 | Recueillir des témoignages individuels d’inventrices et d’innovatrices sur leurs expériences de protection et de commercialisation de leurs inventions ou de leurs innovations. | X | X | X |  |  |  |  |  |
| 4 | Mettre sur pied des programmes de renforcement des capacités pour les centres sélectionnés chargés de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices. |  |  | X | X |  |  |  |  |
| 6 | Établir une liste d’inventrices et d’entrepreneuses volontaires et identifier parmi celles‑ci des personnes disposées à parrainer et à aider d’autres inventrices et innovatrices. | X | X | X | X | X | X | X | X |
| 7 | Établir une liste de juristes volontaires et déterminer comment ils vont aider les inventrices et les innovatrices à utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle. | X | X | X | X | X | X | X | X |

| **Résultat** | **Activité** | **2021** | | | | **2022** | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** |
| 6 | Organiser des événements de réseautage afin de donner la possibilité aux inventrices et aux innovatrices de se rencontrer et de partager leur expérience, de recenser les problèmes communs et de chercher des solutions. |  |  |  |  | X | X | X |  |
| 4 | Du matériel de présentation à utiliser dans le cadre d’ateliers a été élaboré. |  |  |  |  | X | X | X |  |
| 4 | Le matériel pertinent existant à l’OMPI a été réuni. |  |  |  |  | X | X | X |  |
| 8 | Créer un recueil présentant : i) la méthodologie suivie pour la mise en œuvre du projet, ii) les enseignements tirés et iii) le matériel créé au cours du projet, pouvant être utilisé dans d’autres projets similaires. |  |  |  |  |  |  | X | X |
|  | Rapport d’évaluation |  |  |  |  |  |  |  | X |

[L’annexe II suit]

|  |  |
| --- | --- |
| Résumé du projet | |
| Cote du projet | *DA\_1\_4\_10\_01* |
| Titre | *Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique* |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 1* : L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  *Recommandation n° 4 :* Accorder une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME), et des institutions chargées de la recherche scientifique ainsi que des organismes du secteur culturel, et à leur demande, aider les États membres à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 10 :* Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle. |
| Budget du projet | Budget total : 450 000 francs suisses, dont 125 000 francs suisses pour les dépenses de personnel et 325 000 francs suisses pour les autres dépenses |
| Début du projet | Janvier 2021 (selon le nouveau calendrier proposé) |
| Durée du projet | 30 mois (selon le nouveau calendrier proposé) |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Programme dont relève la mise en œuvre du projet : 8  Liens avec les programmes 2, 6, 9 et 30. |
| Brève description du projet | Le projet vise à permettre à l’office national compétent (le SENAPI pour l’État plurinational de Bolivie ou l’office correspondant dans chaque pays bénéficiaire) d’associer enregistrement des marques collectives et développement local en fournissant un appui aux petites et moyennes entreprises qui privilégient des pratiques favorisant une image positive de leurs produits, une commercialisation à l’échelle nationale, un lien avec les pratiques traditionnelles et une valeur ajoutée grâce à la priorité donnée à la viabilité.  Il est proposé de créer une “pépinière de marques collectives”, avec la participation du SENAPI et des entités publiques et privées associées (dans chaque pays bénéficiaire), qui sera chargée d’évaluer la viabilité technique, financière et commerciale des produits et services considérés, de proposer des services de conseil technique pour la protection des marques et de faciliter l’enregistrement des marques collectives.  Cela permettra de contribuer à la croissance économique et au développement des pays bénéficiaires en tirant parti des relations qui existent entre capital social, entreprises de production et propriété intellectuelle.  L’assistance technique comportera trois étapes. Il s’agira tout d’abord de recenser les entrepreneurs et les autres parties prenantes qui pourraient bénéficier de l’enregistrement d’une marque collective. La marque collective sera ensuite créée et enregistrée. Dans un troisième temps, une assistance sera fournie dans le cadre d’activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue d’assurer sa viabilité.  Résultat escompté du projet  La création d’un système d’appui et de renforcement pour faciliter l’enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique productif. |
| Chef de projet | M. Georges Ghandour, conseiller principal, Division de la coordination du Plan d’action pour le développement |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | *Résultat escompté III.1* : Stratégies et plans nationaux en matière d’innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux.  *Résultat escompté* *III.2* :Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.  *Résultat escompté III.6* : Renforcement des capacités d’utilisation de la propriété intellectuelle au service de l’innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche. |
| État d’avancement du projet | Ce projet a été approuvé lors de la 24e session du CDIP, en novembre 2019. En 2020, conformément à la stratégie de mise en œuvre exposée dans le document du projet, les activités suivantes, préalables à la mise en œuvre, ont été réalisées : i) sélection des pays bénéficiaires (Bolivie, Brésil, Philippines et Tunisie); et ii) désignation de coordonnateurs locaux dans chacun de ces pays.  Cependant, en raison de la pandémie de Covid‑19, la mise en œuvre du projet n’a pas pu commencer en 2020. Durant cette année, l’équipe de projet a travaillé avec les coordonnateurs locaux de chacun des pays bénéficiaires pour préparer le terrain en vue de la mise en œuvre du projet et ainsi faciliter le bon déroulement des activités et fournir des résultats dès que la situation sanitaire le permettra.  Ces travaux préparatoires s’articulaient autour de trois aspects principaux : i) sélection de consultants nationaux; ii) élaboration de plans de projet au niveau des pays (dans lesquels les calendriers détaillés de mise en œuvre ont été mis en attente); et iii) sélection de groupes possibles de producteurs pour lesquels une marque collective sera développée et enregistrée dans chacun des pays bénéficiaires.  Fin 2020, la situation était la suivante dans chacun des pays bénéficiaires :  Bolivie (État plurinational de)   * Sélection d’un consultant : en cours de discussion. * Élaboration d’un plan de projet au niveau du pays : en cours de discussion. * Sélection d’un groupe de producteurs : en cours de discussion.   Brésil   * Sélection d’un consultant : terminée. * Élaboration d’un plan de projet au niveau du pays : terminée. * Sélection d’un groupe de producteurs : terminée. L’association APAFE (*Associação dos Produtores Agroextrativistas da Floresta Nacional de Tefé e Entorno*), située à Tefé et Alvãraes, dans la région amazonienne, a été provisoirement sélectionnée. Ses membres produisent la fleur de manioc et des produits dérivés, miel, huiles, etc.   Philippines   * Sélection d’un consultant : terminée. * Élaboration d’un plan de projet au niveau du pays : terminée. * Sélection d’un groupe de producteurs : terminée. Un groupe de producteurs, transformateurs et négociants situés dans la région de Bicol a été provisoirement sélectionné. Ils produisent des produits dérivés de la noix de “Pili”, endémiques de la région de Bicol.   Tunisie   * Sélection d’un consultant : terminée. * Élaboration d’un plan de projet au niveau du pays : terminée. * Sélection d’un groupe de producteurs : terminée. Un groupe d’associations situées dans la région de Ghardimaou (Jendouba) a été provisoirement sélectionné. Les membres de ces associations produisent du miel, des produits dérivés du miel, des huiles essentielles, etc. |
| Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements | Prématuré à ce stade |
| Impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre du projet | Comme expliqué ci‑dessus, en raison de la pandémie de Covid‑19, la mise en œuvre du projet n’a pas pu commencer en 2020. L’équipe de projet s’est donc attachée essentiellement à préparer le terrain en vue d’une mise en œuvre efficace du projet. Les travaux préparatoires s’articulaient autour de trois aspects principaux : i) sélection de consultants nationaux; ii) élaboration de plans de projet au niveau des pays (dans lesquels les calendriers détaillés de mise en œuvre ont été mis en attente); et iii) sélection de groupes possibles de producteurs pour lesquels une marque collective sera développée et enregistrée dans chacun des pays bénéficiaires.  Au cours de la phase préliminaire du projet, un risque supplémentaire, qui ne figurait pas dans le document de projet, a été identifié et intégré dans les plans de projet de chacun des pays bénéficiaires :  Risque : possible récurrence de la Covid‑19 et donc de confinements et d’autres mesures restrictives empêchant la mise en œuvre du projet.  Mesures de prévention :   * Suivi de la situation du pays et échanges réguliers avec les coordonnateurs locaux. * Si nécessaire, le chef de projet demandera une prolongation de la durée du projet au CDIP. * Adaptation des modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements) si possible. |
| Stratégie d’atténuation proposée | Étant donné les circonstances, il est proposé de procéder comme suit :  Afin de ne pas s’exposer à des retards supplémentaires, la mise en œuvre du projet pourrait démarrer en janvier 2021. Étant donné le risque élevé que le projet subisse des retards suite à des restrictions et d’autres difficultés liées à la pandémie de Covid‑19 et que certaines activités ne puissent peut‑être pas être mises en œuvre comme prévu dans le document du projet, il conviendrait d’adopter une approche plus souple pour la mise en œuvre. Plus précisément :   * réviser toutes les activités du projet afin d’adapter leur mise en œuvre aux circonstances présentes dans chaque pays, si possible (ex : réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements, etc.); * prendre des mesures pour s’assurer que l’enveloppe financière prévue pour les engagements contractuels ne soit pas affectée en cas de retards ou suspensions éventuels de la mise en œuvre du projet; * si le projet subissait des retards en raison de la pandémie, réviser le calendrier de mise en œuvre et demander au CDIP des extensions selon les besoins. |
| Questions nécessitant un soutien immédiat et une attention immédiate/Voie à suivre | Comme indiqué ci‑dessus, le calendrier de mise en œuvre de ce projet doit être adapté. Il est proposé :   * 1. de fixer la nouvelle date de démarrage de la mise en œuvre du projet à janvier 2021 en raison de l’impossibilité de lancer la mise en œuvre en 2020;   2. de modifier la durée totale du projet de 24 à 30 mois en raison des retards attendus de la mise en œuvre, liés principalement à la pandémie actuelle; et   3. de modifier les délais de certaines activités tel que prévu dans le document de projet, pour qu’ils correspondent au calendrier prévu dans les plans de projet au niveau des pays, prenant en considération le contexte réel de chaque pays bénéficiaire (c’est‑à‑dire le retard moyen du processus de création d’une association, retard moyen du délai d’obtention du certificat d’enregistrement d’une marque collective, etc.).   Voir ci‑dessous le nouveau calendrier de mise en œuvre proposé. Celui‑ci n’a pas d’impact sur le budget du projet. |
| Taux d’exécution du projet | s.o. |
| Rapports précédents | Ceci est le premier rapport présenté au CDIP. |

|  |
| --- |
| Auto‑évaluation du projet |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |
|  | | | | | |
| Résultats du projet[[3]](#footnote-4) (résultat escompté) | | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Sélection de trois pays bénéficiaires (outre l’État plurinational de Bolivie) | | Trois pays ont été sélectionnés (sur la base des critères de sélection convenus); et  des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre du projet dans les différents pays ont été désignés. | | Objectifs pleinement atteints : les pays sélectionnés (en plus de l’État plurinational de Bolivie) sont les Philippines, le Brésil et la Tunisie. Dans tous ces pays, des coordonnateurs locaux ont été désignés. | \*\*\*\* |
| Approbation des plans de mise en œuvre des projets par pays | | Quatre plans de mise en œuvre des projets ont été élaborés et approuvés (un par pays bénéficiaire). | | Progrès considérables : des plans de projet ont été élaborés au niveau des pays avec les coordonnateurs locaux et les consultants dans 3 des 4 pays bénéficiaires. Seul le calendrier spécifique des activités de chaque plan était en attente d’approbation fin 2020. | \*\*\* |
| Réalisation de quatre études exploratoires sur des produits ou services potentiels pouvant bénéficier de l’utilisation de marques collectives (une par pays bénéficiaire) | | Études exploratoires finales validées par les coordonnateurs locaux des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l’OMPI | | s.o. | AP |
| Événements d’information à l’intention des autorités locales et des entrepreneurs locaux sur les avantages potentiels de l’utilisation des marques collectives | | Un pourcentage important des participants à ces événements a fait état d’une meilleure compréhension des avantages potentiels de l’utilisation des marques collectives. | | s.o. | AP |
| Sélection d’un produit dans chaque pays bénéficiaire pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée et création d’une association ou recensement d’une association déjà existante | | Un produit a été sélectionné et une association créée/recensée dans chaque pays bénéficiaire. | | Quelques progrès : des groupes possibles de producteurs pour lesquels une marque collective sera développée et enregistrée ont été provisoirement sélectionnés dans 3 des 4 pays bénéficiaires. | \*\* |
| Ateliers avec les membres des associations | | Large consensus entre les membres des associations sur les principaux éléments du développement et de l’enregistrement de la marque collective. | | s.o. | AP |
| Rédaction et adoption du règlement d’usage de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire) | | Un règlement d’usage a été rédigé et adopté dans chaque pays bénéficiaire. | | s.o. | AP |
| Conception du logo de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire) | | Conception du logo de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire) | | s.o. | AP |
| Enregistrement de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire) | | Une marque collective a été enregistrée dans chaque pays bénéficiaire. | | s.o. | AP |
| Événements pour le lancement de la marque collective | | Organisation réussie d’événements de lancement (un pour chaque marque collective/pays bénéficiaire) | | s.o. | AP |
| Élaboration d’un guide pratique sur l’élaboration et l’enregistrement des marques collectives, aux fins de leur reproduction dans d’autres contextes | | Guide pratique élaboré pour chaque pays bénéficiaire | | s.o. | AP |
| Conduite d’activités de formation pour les offices de propriété intellectuelle sur le développement et l’enregistrement de marques collectives (dans chaque pays bénéficiaire) | | Un pourcentage important de participants a indiqué que les formations avaient amélioré leurs connaissances et leurs compétences concernant le développement et l’enregistrement de marques collectives. | | s.o. | AP |
| Production de matériel de sensibilisation (dans chaque pays bénéficiaire) | | Une brochure promotionnelle et une courte vidéo ont été produites (pour chaque pays bénéficiaire). | | s.o. | AP |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectifs du projet | Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet  (indicateurs de réussite) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Élaborer une stratégie de sensibilisation, d’information et de diffusion sur les avantages, les possibilités et les bénéfices offerts par l’enregistrement d’une marque collective en tant que bien intellectuel des petites entreprises communautaires. | Un pourcentage important de petites entreprises communautaires a indiqué qu’elles étaient conscientes des avantages, des possibilités et des bénéfices offerts par l’enregistrement des marques collectives (enquête). | s.o. | AP |
| Contribuer au renforcement d’une structure institutionnelle visant à faciliter le recensement, le développement et l’enregistrement des marques collectives. | Dans chaque pays bénéficiaire, une marque collective a été élaborée et enregistrée. | s.o. | AP |
| Promouvoir des mécanismes visant à protéger, préserver et soutenir les petites entreprises grâce à l’utilisation de marques collectives | D’autres marques collectives ont été enregistrées dans un délai de cinq ans à compter de l’achèvement du projet dans chaque pays bénéficiaire (évaluation des incidences). | s.o. | AP |

Calendrier de mise en œuvre révisé

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Trimestres** | | | | | | | | | | | |
|  | **2021** | | | | **2022** | | | | **2023** | | | |
|  | 1er | 2e | 3e | 4e | 1er | 2e | 3e | 4e | 1er | 2e | 3e | 4e |
| Activités préalables à la mise en œuvre (terminées en 2020) :  Sélection des pays bénéficiaires  Désignation des coordonnateurs locaux |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Approbation des plans de projet par pays | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Établissement d’une étude exploratoire dans chaque pays bénéficiaire | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Événement d’information à l’intention des autorités locales et des entrepreneurs locaux sur les avantages potentiels de l’utilisation des marques collectives dans chaque pays bénéficiaire |  | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Sélection d’un produit/service dans chaque pays bénéficiaire pour lequel une marque collective sera développée et enregistrée et création d’une association ou identification d’une association existante dans chaque pays bénéficiaire |  |  | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |
| Atelier avec les membres de l’association dans chaque pays bénéficiaire |  |  | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |
| Rédaction et adoption du règlement d’usage de la marque collective dans chaque pays bénéficiaire |  |  | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |
| Conception du logo de la marque collective dans chaque pays bénéficiaire |  |  | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |
| Enregistrement de la marque collective dans chaque pays bénéficiaire |  |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |
| Tenue d’un événement pour lancer la marque collective dans chaque pays bénéficiaire |  |  |  |  |  |  | X | X | X | X |  |  |
| Élaboration d’un guide pratique sur l’élaboration et l’enregistrement des marques collectives, aux fins de leur reproduction dans d’autres contextes et adaptation aux besoins de chaque pays bénéficiaire |  |  |  |  | X | X | X | X |  |  |  |  |
| Organisation d’une formation à l’intention des fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle dans chaque pays bénéficiaire |  |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |
| Production de matériel de sensibilisation (brochure et courte vidéo dans chaque pays bénéficiaire) |  |  |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |
| Réalisation de l’évaluation |  |  |  |  |  |  |  |  | X | X |  |  |

[L’annexe III suit]

|  |  |
| --- | --- |
| Cote du projet | *DA\_01\_05\_01* |
| Titre | *Instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies du Plan d’action pour le développement* |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 1* : L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  *Recommandation n° 5*: L’OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l’ensemble des activités d’assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l’activité a été mise en œuvre.  \*Il est à noter que les outils développés dans le cadre de ce projet disposeraient du potentiel nécessaire pour contribuer à la mise en œuvre d’autres recommandations du Plan d’action pour le développement en facilitant le développement de nouvelles propositions de projet pour le Plan d’action. |
| Budget du projet | 210 000 francs suisses, dépenses hors personnel. |
| Début du projet | Janvier 2020 |
| Durée du projet | 24 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Liens de tous les programmes liés aux recommandations du Plan d’action pour le développement, à savoir les programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 30, 31 et 32.  Lié à tous les projets approuvés dans le cadre du Plan d’action pour le développement[[4]](#footnote-5). |
| Brève description du projet | Le projet s’efforce de faciliter l’élaboration de propositions de projet du Plan d’action pour le développement, examinées par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), et de veiller à ce qu’elles soient efficacement mises en œuvre. Le projet vise à accroître la base de connaissances concernant les éléments clés d’une proposition de projet réussie, à orienter l’approche axée sur la demande vers la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement par les États membres, à les encourager à soumettre de nouvelles propositions de projet détaillées au CDIP, à accélérer ou simplifier l’adoption de ces propositions, à faire en sorte que ces propositions soient mises en œuvre avec succès et à augmenter la durabilité des projets approuvés.  Cela pourrait être réalisé en élaborant et en diffusant une série d’outils, notamment les suivants : i) matériel de support[[5]](#footnote-6) pour les États membres fournissant des informations détaillées sur la manière de concevoir, de développer et de mettre en œuvre une proposition de projet du Plan d’action pour le développement, ainsi que les processus à suivre et des modèles utiles annotés; ii) catalogue consultable en ligne de tous les projets en cours et achevés du Plan d’action pour le développement ainsi que leurs résultats; et iii) un cours d’enseignement à distance sur le Plan d’action pour le développement et la gestion de projet de base.  Une fois développé, le projet garantira que les outils précités sont bien diffusés, bien compris et largement utilisés par les États membres souhaitant élaborer, présenter et mettre en œuvre de nouveaux projets du Plan d’action pour le développement. |
| Chef de projet | M. Georges Ghandour, conseiller principal, Division de la coordination du Plan d’action pour le développement |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | *Résultat escompté III.3 :* intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement dans les activités de l’OMPI |
| État d’avancement du projet | La mise en œuvre du projet a démarré en janvier 2020 par la création de l’équipe de projet au sein de l’OMPI. Pendant l’année 2020, des progrès importants ont été effectués concernant les principaux résultats du projet, à savoir :   1. **Résultat 1 – Meilleure compréhension de la méthodologie, des défis, des questions et des meilleures pratiques concernant l’élaboration et la gestion des projets du Plan d’action pour le développement.**   Pour aboutir à ce résultat, trois activités ont été réalisées :  Bilan de la situation interne  L’équipe de projet a fait le bilan des ressources existantes concernant l’élaboration et la gestion de projets du Plan d’action pour le développement (développement d’une proposition de projet, traitement, modèles existants, méthodes d’établissement de rapports, etc.) et des recommandations formulées par différents évaluateurs de projets du Plan d’action pour le développement, en particulier sur la conception, la planification et la gestion des projets. Ce travail a servi de point de départ pour recenser les lacunes existantes nécessitant d’être prises en considération pour la mise en œuvre de ce projet.  Réunions de consultation avec différents groupes de parties prenantes  Afin de mieux comprendre les défis et les expériences des différentes parties prenantes au processus de développement, d’examen et de mise en œuvre des projets du Plan d’action pour le développement, il était prévu initialement d’organiser un atelier de deux jours avec une sélection de chefs de projet, d’anciens États membres bénéficiaires et d’évaluateurs externes ayant effectué précédemment des évaluations de projets du Plan d’action pour le développement. Étant donné les restrictions imposées par la pandémie de Covid‑19, l’atelier de deux jours a été remplacé par une série de réunions de consultation virtuelles avec les groupes de parties prenantes précités. Ces consultations se sont tenues comme suit :   * Consultation avec les États membres – 27 juillet 2020 * Consultation avec les fonctionnaires de l’OMPI (chefs de projet du Plan d’action pour le développement, collègues de l’OMPI concernés) – 28 juillet 2020 * Consultation avec les experts (évaluateurs des projets du Plan d’action pour le développement, experts en développement) – 29 juillet 2020   Au cours de ces consultations, les participants ont exprimé des commentaires et apporté leur contribution à une note de synthèse rédigée et diffusée à l’avance par un expert externe spécialisé dans la gestion axée sur les résultats[[6]](#footnote-7). Cette note de synthèse a été rédigée d’après une analyse des défis auxquels ont été confrontées les personnes chargées d’élaborer les projets à partir de l’examen préliminaire et des premiers entretiens réalisés au siège de l’OMPI lors de la réunion de lancement en mars 2020. Les grandes lignes du matériel de soutien reflètent les défis qui ont été identifiés, utilisent les notions clés de la méthodologie de la gestion de projet à utiliser dans les projets du Plan d’action pour le développement et décrivent le processus actuel de proposition de projets pour le Plan d’action pour le développement.  Les discussions menées lors des réunions de consultation portent donc principalement sur les aspects suivants : i) analyse des défis identifiés lors de la préparation des projets du Plan d’action pour le développement (à la fois en termes de qualité et de processus); ii) révision des grandes lignes proposées pour le matériel de support; et iii) examen du processus proposé pour la préparation et la présentation des projets du Plan d’action pour le développement.  L’expert a rédigé un rapport résumant les discussions menées pendant les consultations et l’a diffusé aux participants après la réunion.  Questionnaire destiné à l’ensemble des États membres de l’OMPI  Un questionnaire a été envoyé aux missions permanentes à Genève et aux offices de la propriété intellectuelle (offices de la propriété industrielle et du droit d’auteur) des États membres de l’OMPI. Ce questionnaire avait pour objectif d’évaluer le niveau des difficultés rencontrées par les États membres qui ont déjà présenté ou souhaitent présenter au CDIP une proposition de projet pour le Plan d’action pour le développement, dans des domaines où ils auraient besoin de davantage de soutien de la part de l’OMPI, ainsi que sur différents aspects d’une proposition auxquels le CDIP devrait accorder de l’importance lors de son examen des propositions. Le questionnaire était accessible du 24 août 2020 au 15 septembre 2020.  Trente et un (31) destinataires ont complété entièrement le questionnaire, 48% d’entre eux (15 répondants) représentaient des États membres ayant déjà élaboré dans le passé une proposition de projet pour examen par le CDIP. Voici un résumé des résultats de ce questionnaire :   * 38% des répondants ont estimé qu’il était “difficile” de traduire leur idée en une proposition de projet; * 22,5% des répondants ont estimé qu’il était “difficile” de comprendre le processus de soumission d’une proposition de projet au CDIP; * 35% des répondants ont estimé que le Secrétariat était “coopératif” dans la mesure où il les aidait à élaborer leur proposition, notamment en leur donnant des idées de sujet, et à rédiger leur proposition; * 74% ont estimé que le CDIP devrait accorder une “très grande importance” à la clarté de la proposition lors de l’examen d’un projet; * 64% ont estimé que le CDIP devrait accorder une “très grande importance” à ce que les objectifs soient clairement définis dans le projet; et * 41% ont estimé que le CDIP devrait accorder une “grande importance” aux résultats escomptés pour qu’ils ne se chevauchent pas avec d’autres projets du Plan d’action pour le développement.   Les résultats du questionnaire complètent les éléments reçus pendant les consultations et ont été pris en considération lors de l’élaboration du matériel de support.   1. **Résultat 2 – Informations complètes sur les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement, sous une forme facilement consultable et conviviale.**   Catalogue consultable en ligne des projets du Plan d’action pour le développement et des résultats  Début 2020, l’équipe de projet a procédé en interne à la [validation de la faisabilité](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=474805) d’un catalogue consultable en ligne des projets du Plan d’action pour le développement et des résultats. Son objectif était de définir les principales caractéristiques attendues de la nouvelle plateforme et d’estimer la charge de travail.  Le document (CDIP/25/INF/2) décrivant la [validation de la faisabilité](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=474805) a été présenté au CDIP lors de sa 25e session qui s’est tenue du 9 au 13 novembre 2020. Le document présente les principales caractéristiques du catalogue en ligne et le public visé pour son utilisation. Il comprend également quelques captures d’écran permettant de mieux visualiser les fonctions de recherche et les filtres que proposera le nouvel outil.  Les États membres ont pris note de la validation de la faisabilité telle qu’elle est proposée et ils ont adressé des commentaires au Secrétariat. Ces commentaires ont été pris en considération lors de l’élaboration du catalogue en ligne.  Un développeur avait commencé de travailler sur le catalogue en ligne en octobre 2020. En raison de la pandémie de Covid‑19, ce développement a été reporté et devrait être finalisé plus tard que prévu initialement.   1. **Résultat 3 – Élaboration d’un manuel écrit et d’autres documents de référence permettant aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé.**   Ce résultat se compose de deux éléments : l’élaboration d’un manuel et d’un cours d’enseignement à distance. Voici l’état d’avancement de ces deux éléments en 2020 :  Manuel[[7]](#footnote-8)  En février 2020, un expert externe a été désigné pour développer un matériel de support dotant les États membres d’un outil complet pour les aider à développer une nouvelle proposition de projet pour le Plan d’action pour le développement, qui sera soumise au CDIP. Les travaux relatifs à ce matériel de support ont commencé par une réunion préparatoire entre l’équipe de projet, l’expert externe et d’autres collègues concernés internes et externes à l’OMPI. La réunion s’est déroulée en mars 2020 au siège de l’OMPI. Cette réunion avait pour objectif de présenter et d’examiner les ressources disponibles et les informations recueillies par l’équipe de projet, de discuter du concept de matériel de support et de convenir d’un plan de mise en œuvre du projet. Durant cette réunion, l’expert externe a pu mener des entretiens préliminaires avec quelques représentants d’États membres qui avaient déjà présenté au CDIP des projets pour le Plan d’action pour le développement. Les experts se sont penchés également sur le cadre de l’OMPI pour la gestion de projet, afin de s’assurer que le contenu du matériel de support entrera bien dans le cadre existant.  Une note de synthèse, décrivant le contenu du matériel de support, a été rédigée par l’expert d’après les informations recueillies pendant la réunion. La note de synthèse a été utilisée aussi pendant les consultations avec les parties prenantes, comme indiqué dans le compte‑rendu du Résultat 1 ci‑dessus.  Cours d’enseignement à distance  En 2020, l’équipe de projet a lancé le processus visant à développer un cours d’enseignement à distance sur le Plan d’action pour le développement et sur les bases de la gestion de projet. Un expert en enseignement à distance a été sélectionné pour réaliser ces travaux et une première réunion est prévue début 2021 pour fixer les objectifs d’apprentissage concernant les utilisateurs visés par ce cours. |
| Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements | Il est trop tôt pour évaluer l’impact du projet ou en tirer des enseignements. |
| Impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre du projet | Comme indiqué précédemment, la pandémie de Covid‑19 a eu un impact sur le calendrier initial de mise en œuvre du projet et sur les moyens utilisés pour la conduite de certaines activités prévues initialement dans le document de projet. Néanmoins, l’équipe de projet s’est adaptée à la situation et a redéfini certaines de ces activités comme expliqué dans le compte‑rendu des résultats 1, 2 et 3 ci‑dessus. |
| Stratégie d’atténuation proposée | Pour faire face aux difficultés causées par la pandémie de Covid‑19, l’équipe de projet a révisé le calendrier du projet. Plusieurs ajustements ont été effectués concernant les délais prévus pour certains résultats. Entre autres, la durée du projet a été prolongée de 3 mois afin de donner suffisamment de temps à l’achèvement et à l’évaluation du projet. Un calendrier révisé est fourni ci‑après. Celui‑ci n’a pas d’incidence sur le budget du projet. |
| Questions nécessitant un soutien immédiat et une attention immédiate/Voie à suivre | Au premier semestre 2021, la priorité portera sur la finalisation des 3 principaux résultats du projet : matériel de support, catalogue en ligne et cours d’enseignement à distance.Dès qu’il sera prêt, le matériel de support sera traduit dans toutes les langues officielles de l’ONU et présenté au CDIP. Il comprendra également un lien vers le catalogue en ligne pour faciliter les renvois.L’équipe de projet réalisera également une présentation du catalogue en ligne dès qu’il sera opérationnel et disponible sur le site Web de l’OMPI. Le catalogue en ligne sera disponible dans toutes les langues officielles de l’ONU.Dès que le cours d’enseignement à distance sera prêt, un cours d’essai sera organisé pour un certain nombre d’États membres et de chefs de projet. Au deuxième semestre 2021, l’équipe de projet s’attachera à diffuser les résultats du projet pour s’assurer qu’ils soient plus largement utilisés par les États membres et pour évaluer leur contribution potentielle au résultat global du projet. |
| Taux d’exécution du projet | Taux d’utilisation du budget à la fin du mois de décembre 2020 :19% |
| Rapports précédents | Ceci est le premier rapport présenté au CDIP. |

|  |
| --- |
| Auto‑évaluation du projet |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

| Résultats du projet[[8]](#footnote-9) (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| --- | --- | --- | --- |
| Meilleure compréhension de la méthodologie, des défis, des questions et des meilleures pratiques concernant l’élaboration et de la gestion des projets du Plan d’action pour le développement. | Une première ébauche de l’exercice d’évaluation, ainsi qu’un rapport sur les résultats de l’atelier et des consultations, ont été achevés dans les neuf mois suivant le début du projet. | Objectifs pleinement atteints : un bilan a été réalisé par l’équipe de projet et transmis à l’expert externe travaillant sur le développement du matériel de support. L’expert a réalisé un examen préliminaire pendant la réunion de lancement en mars 2020 au siège de l’OMPI. Des consultations ont eu lieu en mode virtuel avec différents groupes de parties prenantes, du 27 au 29 juin 2020, et les informations ont été recueillies via un questionnaire envoyé à tous les États membres de l’OMPI. Un rapport a été élaboré sur les consultations et transmis aux participants. Ce rapport est disponible [**ici**](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/work_undertaken.html). | \*\*\*\* |
| Des informations complètes sur les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement sont mises à disposition dans un format facile à consulter et à utiliser. | Un catalogue consultable en ligne de tous les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement a été créé et est disponible sur le site Web de l’OMPI dans les trois premiers mois de la deuxième année du lancement du projet. | Quelques progrès : les travaux de développement d’un catalogue consultable en ligne des projets en cours du Plan d’action pour le développement et des résultats ont commencé. | \*\* |
| Élaborer un manuel écrit et d’autres documents de référence qui permettent aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé. | Une première version du manuel écrit sur l’élaboration des propositions de projets du Plan d’action a été élaborée au cours des trois premiers mois de la deuxième année du projet, et traduite dans toutes les langues officielles de l’ONU dans les six mois de la deuxième année du projet. | Quelques progrès : les travaux relatifs à une première version du matériel de support (manuel) ont commencé après les consultations menées avec différents groupes de parties prenantes. | \*\* |
| Sous réserve de la demande, au moins un webinaire sur la façon d’élaborer et de mettre en œuvre un projet du Plan d’action a été organisé au cours de la deuxième année du projet. | s.o. | AP |
| Un cours d’initiation à distance sur le Plan d’action de l’OMPI et la gestion de projet de base a été élaboré dans les six mois suivant la deuxième année du projet. | Quelques progrès : les travaux relatifs au développement du contenu didactique du cours d’enseignement à distance ont commencé. | \*\* |
| Diffusion du manuel et utilisation des ressources supplémentaires facilitée. | Le site Web de l’OMPI a été mis à jour afin d’accroître l’accès au manuel et aux ressources supplémentaires et en augmenter la visibilité dans les neuf mois suivants la deuxième année du projet. | s.o. | AP |
| La promotion du manuel et des ressources supplémentaires a été incluse dans les activités existantes par le Bureau international et les différents bureaux régionaux au cours de la deuxième année du projet. | s.o. | AP |
| Les pages Web du manuel et du catalogue ont été consultées au moins 40 fois au cours de la première année suivant leur mise à disposition sur le site Web du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. | s.o. | AP |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectifs du projet | Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet(indicateurs de réussite) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Faciliter l’élaboration des propositions de projets des États membres pour examen par le CDIP et accroître la rigueur initiale des propositions présentées au CDIP. | Les pages Web du manuel et du catalogue ont été consultées au moins 40 fois au cours de la première année suivant leur mise à disposition sur le site Web du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. | Prématuré à ce stade | s.o. |
| Au moins 50% des États membres qui soumettent des propositions de projets à l’examen du CDIP dans les deux ans suivant la parution du manuel et des ressources supplémentaires ont indiqué que ces outils les avaient aidés à élaborer leurs propositions. | Prématuré à ce stade | s.o. |
| Au moins 50% des personnes qui ont participé à un webinaire (s’il a été organisé) ou qui ont suivi le cours d’apprentissage à distance ont indiqué qu’ils ont une meilleure compréhension de l’élaboration et de la gestion des projets du Plan d’action pour le développement. | Prématuré à ce stade | s.o. |

Calendrier de mise en œuvre révisé

| Activités : | Trimestres | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2020 | | | | 2021 | | | | 2022 |
| 1er | 2e | 3e | 4e | 1er | 2e | 3e | 4e | 1er |
| Faire le point sur les modèles et les ressources existants concernant l’élaboration et la gestion des projets du Plan d’action pour le développement, organiser un atelier pour examiner la méthodologie et les outils actuels de gestion des projets du Plan d’action et formuler des recommandations en vue d’améliorations potentielles | X | X | X |  |  |  |  |  |  |
| Recueillir des informations sur les sources communes de confusion, les défis et les difficultés auxquels se heurtent les États membres qui souhaitent présenter des propositions de projet; les erreurs communes qui conduisent au rejet d’une proposition et les suggestions sur les moyens de les éviter; ainsi que les meilleures pratiques ou les enseignements tirés par les États membres qui ont déjà présenté des propositions de projet dans le passé | X | X |  |  |  |  |  |  |  |
| Créer et fournir sur le site Web de l’OMPI consacré au Plan d’action pour le développement un catalogue consultable en ligne qui contient tous les projets achevés et en cours du Plan d’action |  |  |  | X | X | X | X |  |  |
| Élaborer un manuel |  |  | X | X | X | X | X |  |  |
| Traduire le manuel écrit dans toutes les langues officielles de l’ONU |  |  |  |  |  |  | X | X | X |
| Élaborer un cours d’initiation à distance sur le Plan d’action pour le développement de l’OMPI et les fondements de la gestion de projet |  |  |  | X | X | X | X | X |  |
| Mettre à jour le site Web de l’OMPI pour faciliter l’accès au manuel et aux ressources supplémentaires et en accroître la visibilité |  |  |  |  |  |  |  | X | X |
| Organiser des webinaires à la demande des États membres intéressés afin de les guider dans l’élaboration et la mise en œuvre d’un projet du Plan d’action pour le développement[[9]](#footnote-10) |  |  |  |  |  |  |  | X | X |
| Organiser des ateliers et d’autres événements, et inclure la promotion du manuel et des ressources supplémentaires dans les activités existantes du Bureau international et des différents bureaux régionaux[[10]](#footnote-11) |  |  |  |  |  |  | X | X | X |
| Évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |  | X |

[L’annexe IV suit]

|  |  |
| --- | --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET | |
| Cote du projet | *DA\_11\_23\_24\_27\_01* |
| Titre | Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 4 :* Accorder une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME), et des institutions chargées de la recherche scientifique ainsi que des organismes du secteur culturel, et à leur demande, aider les États membres à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 11 :* Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l’OMPI.  *Recommandation n° 23 :* Examiner comment mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l’innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier de pays en développement et de PMA.  *Recommandation n° 24* : Demander à l’OMPI, dans le cadre de son mandat, d’étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI), en prenant aussi en considération l’importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).  *Recommandation n° 27* : Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d’un organe compétent de l’OMPI, des discussions axées sur l’importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d’aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l’utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel. |
| Budget du projet | Total hors dépenses de personnel : 361 000 francs suisses |
| Début du projet | Janvier 2019 |
| Durée du projet | 36 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Droit d’auteur/brevets/modèles d’utilité/marques/dessins/secrets d’affaires/concurrence/règlement extrajudiciaire des litiges  Programmes 1, 2, 3, 7, 11, 17 et 30.  DA\_7\_23\_ 32\_01; DA\_19\_24\_27\_01; DA\_1\_2\_4\_10\_11\_01; DA\_1\_2\_4\_10\_11\_02. |
| Brève description du projet | Ce projet vise à renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels, en particulier en liaison avec les applications mobiles, dans le but de soutenir la croissance économique dans les trois pays bénéficiaires (Kenya, Philippines et Trinité‑et‑Tobago), en fournissant des outils susceptibles d’être également utilisés dans d’autres pays.  Les activités du projet et ses résultats escomptés permettront de renforcer les connaissances et les compétences des parties prenantes du secteur des logiciels, qui sauront alors quand et comment utiliser les divers outils de propriété intellectuelle pour favoriser le développement et la commercialisation d’applications mobiles.  Le projet crée des liens entre les pays bénéficiaires et, au sein de chacun de ces pays, entre les offices de propriété intellectuelle, les centres de TIC, les instituts de recherche et l’industrie. |
| Chef de projet | M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint de la Division de l’infrastructure du droit d’auteur |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | Programmes 1, 2, 3, 7, 11, 17 et 30.  DA\_7\_23\_ 32\_01; DA\_19\_24\_27\_01; DA\_1\_2\_4\_10\_11\_01; DA\_1\_2\_4\_10\_11\_02. |
| État d’avancement du projet | Entre juillet 2019 et décembre 2020, la mise en œuvre du projet a considérablement progressé :   * Les premiers ateliers se sont tenus dans les trois pays bénéficiaires : Kenya, Philippines et Trinité‑et‑Tobago au quatrième trimestre 2019 et au premier trimestre 2020. Ces ateliers ont largement contribué à identifier l’étendue du secteur local des applications mobiles et ses parties prenantes. Dans chaque pays, des problèmes spécifiques clés à résoudre ont été identifiés. * Tous les outils destinés à réaliser les supports de formation et d’information ont été entièrement développés. Ils comprennent les éléments suivants :   + Guide sur le règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine des applications mobiles   + Manuel sur les principaux contrats de propriété intellectuelle pour les applications mobiles   + Boîte à outils de propriété intellectuelle pour les applications mobiles   + Étude sur le rôle de la propriété intellectuelle pour la protection et la commercialisation des applications mobiles   + Cinq modules sur la sensibilisation des étudiants à la propriété intellectuelle * Le site Web du projet a été lancé en juillet 2020. Il propose des supports documentaires et des infographies, des liens vers les outils décrits ci‑dessus, des informations sur les événements et autres supports de référence. La page est accessible via le lien suivant : [Propriété intellectuelle et applications mobiles](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/ip_mobile_apps/index.html). Elle est annoncée également dans le [Bulletin d’information WIPO Wire](https://mailchi.mp/wipo/wipo-wire-cambodia-registers-first-gi-via-geneva-act-of-lisbon-agreement-world-ip-day-theme-unveiled), sur les réseaux sociaux et sur la page Web du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. * Des discussions sont en cours avec et entre les bénéficiaires. On a commencé à mobiliser les réseaux locaux d’applications mobiles lors de différents événements virtuels. * Des échanges de mentorat ont démarré entre différentes parties prenantes. |
| Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements | Principaux enseignements : la capacité à s’adapter et à définir un ordre de priorité dans son travail face aux difficultés causées par la pandémie mondiale a été d’une importance majeure. Étant donné les restrictions imposées par la Covid‑19, certaines activités ont dû être réorganisées. L’année 2020 a donc été consacrée à l’élaboration de documents de support prévus dans le cadre du projet car les auteurs avaient largement le temps de le faire. Comme indiqué précédemment, tous les documents de support ont été achevés avec succès.  Effets : le projet a suscité l’intérêt d’États membres qui ne sont pas des bénéficiaires directs. Ces derniers se sont montrés intéressés par les résultats concrets du projet et ont demandé s’il était possible de mettre en œuvre des projets similaires dans leurs pays. Un webinaire sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles a été organisé avec le Bureau de l’OMPI au Brésil pour diffuser des informations sur le sujet ainsi que les documents de support élaborés dans le cadre du projet. |
| Impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre du projet | La pandémie de Covid‑19 a eu un impact sur les modalités de réalisation de certaines activités du projet, agissant également sur la dynamique du projet. Cette situation a conduit en 2020 à un changement d’orientation concernant ces activités et leurs résultats ne nécessitant pas de déplacements ou de réunions en présence des personnes, par exemple : l’élaboration des études et des guides et le lancement du site Web. Des réunions Web ont commencé à être organisées au deuxième semestre 2020, les parties prenantes étant alors davantage habituées aux nouvelles modalités de travail.  Au fur et à mesure des activités organisées via le Web, il s’est avéré difficile d’organiser des réunions avec les trois bénéficiaires en même temps, en raison du décalage horaire. En outre, les problèmes techniques et restrictions d’utilisation de certaines plateformes qui sont apparus parfois ont eu un effet sur la qualité de la communication. |
| Stratégie d’atténuation proposée | Risque : les problèmes techniques rencontrés pendant les événements virtuels peuvent entraîner des difficultés persistantes dans la communication avec les parties prenantes.  Atténuation du risque : envisager diverses plateformes fonctionnant le mieux dans les pays bénéficiaires.  Risque : la pandémie de Covid‑19 peut durer pendant plusieurs mois, générant un certain niveau d’incertitude. Les déplacements ne pourront peut‑être pas reprendre pour la période à venir et la tenue de réunions physiques risque d’être toujours impossible.  Atténuation du risque : envisager d’autres solutions possibles pour fournir certains résultats et organiser certaines activités prévues dans le projet pendant la période de mise en œuvre du projet. |
| Questions nécessitant un soutien immédiat ou une attention immédiate/Voie à suivre | s.o. |
| Voie à suivre | Les résultats attendus pour 2021 sont bien avancés. Pour les mois restants de l’année 2021, les activités suivantes sont en cours :   * Organisation d’ateliers/de webinaires avec les communautés participant au développement d’applications dans les trois pays * Programmes de mentorat avec les bénéficiaires * Lancement de la plateforme en ligne * Échange d’expériences entre les bénéficiaires * Organisation d’un dialogue avec les institutions financières des pays bénéficiaires * Échange professionnel entre les développeurs d’applications et d’autres parties prenantes de ce secteur dans les pays bénéficiaires * Sensibilisation plus active des parties prenantes locales dans les pays bénéficiaires sur le projet et les résultats du projet (supports développés dans le cadre du projet) * Diffusion des outils et des documents de support élaborés dans le cadre du projet par des étudiants * Organisation de la réunion finale avec les coordonnateurs locaux |
| Taux d’exécution du projet | Taux d’utilisation du budget à la fin du mois de décembre 2020 : 60% |
| Rapports précédents | Ce rapport est le deuxième rapport remis au CDIP. Le premier rapport se trouve à l’Annexe III du document [CDIP/24/2](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=453432). |

|  |  |
| --- | --- |
| Auto‑évaluation du projet |  |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Résultats du projet[[11]](#footnote-12) (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Module sur la commercialisation de la propriété intellectuelle | Préparé | Documents entièrement élaborés | \*\*\*\* |
| Module sur les contrats de propriété intellectuelle | Préparé | Documents entièrement élaborés | \*\*\*\* |
| Guide sur le règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine des applications mobiles | Préparé | Documents entièrement élaborés | \*\*\*\* |
| Boîte à outils de propriété intellectuelle | Préparée | Documents entièrement élaborés | \*\*\*\* |
| Éléments de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l’intention des étudiants en informatique | 5 modules préparés | Documents entièrement élaborés | \*\*\*\* |
| Ateliers dans chacun des pays bénéficiaires | Nombre et groupe de participants, par pays et par atelier  Pourcentage de participants ayant évalué de manière positive les résultats de chaque atelier  Pourcentage de femmes parmi les participants | Philippines – 106 participants  Trinité‑et‑Tobago – 150 participants  Kenya – 70 participants  64% en moyenne  32% de femmes | \*\*\*\* |
| Programme de mentorat | Commencé | Les premières réunions ont eu lieu. | \*\* |
| Lancement du site Web | Préparé | Lancé | \*\*\*\* |
| Plateforme en ligne | Niveau avancé |  | \*\* |
| Objectifs du projet | Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet  (indicateurs de réussite) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Contribuer à la croissance économique | Confirmation par au moins deux pays bénéficiaires, au moyen d’études de cas et d’exemples de réussites, de l’efficacité du projet en ce qui concerne le renforcement du secteur local des logiciels. | Prématuré à ce stade | s.o. |
| Augmenter les possibilités de financement et les options commerciales pour les applications mobiles | Confirmation par au moins deux jeunes pousses de chaque pays bénéficiaire de l’utilité du projet en ce qui concerne l’obtention de financements appuyés sur la propriété intellectuelle ou l’établissement de collaborations avec des instituts de recherche, des centres de TIC ou des acteurs de l’industrie. | Prématuré à ce stade | s.o. |
| Développer le respect de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels | Confirmation par au moins deux jeunes pousses de chaque pays bénéficiaire, au moyen d’études de cas et d’exemples de réussites, de l’efficacité du projet en ce qui concerne l’application de leurs droits de propriété intellectuelle et la prévention ou le règlement de litiges. | Prématuré à ce stade | s.o. |

[L’annexe V suit]

|  |  |
| --- | --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET | |
| Cote du projet | *DA\_1\_10\_12\_01* |
| Titre | *Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle* |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 1* : L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  *Recommandation n° 10 :* Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 12* : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l’OMPI portant sur les questions de fond et l’assistance technique, conformément au mandat de l’Organisation. |
| Budget du projet | Budget total : 540 500 francs suisses, dont 353 000 francs suisses pour les non‑personnels et 187 500 francs suisses pour le personnel (P2 50%). |
| Début du projet | Mai 2019 |
| Durée du projet | 36 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Secteur du développement, Secteur des marques et des dessins et modèles  Programmes 1, 3, 4, 5, 6, 8, 16, 17, 31 et 32 |
| Brève description du projet | Le projet vise à promouvoir la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (nourriture et boissons) pour permettre leur exploitation dans le secteur du tourisme au Pérou et dans trois autres pays en développement sélectionnés, à savoir le Cameroun, la Malaisie et le Maroc. Plus précisément, le projet vise à :   * permettre la fixation, le développement et l’exploitation durable des traditions culinaires des quatre pays sélectionnés; * renforcer la capacité des opérateurs économiques en lien avec le secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, notamment les offices de propriété intellectuelle, pour exploiter et bénéficier des outils et stratégies en matière de propriété intellectuelle, et * mieux faire connaître les avantages qui découlent de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les activités de tourisme gastronomique.   À cet effet, des stratégies et actions seront mises en œuvres en impliquant les principales parties prenantes des secteurs public et privé dans les secteurs du tourisme, de la gastronomie et de la propriété intellectuelle, qui travailleront ensemble pour définir les outils potentiels de propriété intellectuelle et recommander leur utilisation. Des manifestations seront notamment organisées afin de mieux faire connaître les avantages qui découlent de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le contexte du tourisme gastronomique. |
| Chef de projet | Mme Marie Paule Rizo, chef, Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | *Résultat escompté III.1* : Stratégies et plans nationaux en matière d’innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux.  *Résultat escompté* *III.2* :Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition. |
| État d’avancement du projet | Depuis le dernier rapport d’avancement de juillet 2019, la mise en œuvre du projet a progressé dans les quatre pays participants, avec les résultats suivants :  **Cameroun**   * Le coordonnateur local chargé de la mise en œuvre du projet au Cameroun a été désigné par le Ministère du Tourisme et des Loisirs du Cameroun (MINTOUL) en novembre 2019; * Le plan de projet au niveau du pays a été transmis au MINTOUL en janvier 2020 pour recueillir ses commentaires et ses contributions et a été approuvé par le MINTOUL en septembre 2020; * Un consultant, chargé d’élaborer un recensement exploratoire des principales traditions culinaires du pays, a été sélectionné en février 2020; * Le consultant a préparé un projet d’étude, qui a été envoyé au MINTOUL en mai 2020; * Un séminaire en ligne OMPI/MINTOUL sur la propriété intellectuelle et le projet du CDIP a discuté, entre autres, d’un calendrier révisé pour le projet afin de tenir compte des retards causés par la pandémie de Covid‑19; et * Un calendrier révisé pour la mise en œuvre du projet a été approuvé.   **Malaisie**   * Le coordonnateur local chargé de la mise en œuvre du projet en Malaisie a été désigné par la Société de la propriété intellectuelle de Malaisie (MyIPO) en juillet 2019; * Le plan de projet au niveau du pays a été transmis à MyIPO en juillet 2019 pour recueillir ses commentaires et ses contributions et a été approuvé par MyIPO en décembre 2019; * Un consultant, chargé d’élaborer un recensement exploratoire des principales traditions culinaires du pays, a été sélectionné en février 2020; * Un plan de projet révisé au niveau du pays, comprenant un calendrier révisé pour la mise en œuvre du projet afin de tenir compte des retards causés par la pandémie de Covid‑19, a été discuté avec MyIPO; et * Un calendrier révisé pour la mise en œuvre du projet a été approuvé.   **Maroc**   * Le plan de projet au niveau du pays a été transmis en juillet 2019 au coordonnateur local chargé de la mise en œuvre du projet, l’Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), pour recueillir ses commentaires et ses contributions et a été approuvé par l’OMPIC en octobre 2019; * Un consultant, chargé d’élaborer un recensement exploratoire des principales traditions culinaires du pays, a été sélectionné en décembre 2019; * Une réunion de présentation du projet à l’intention des parties prenantes, organisée par l’OMPIC, était prévue en mars 2020 mais a dû être annulée du fait du confinement; * En septembre 2020, un plan de projet révisé au niveau du pays, comprenant un calendrier révisé pour la mise en œuvre du projet afin de tenir compte des retards causés par la pandémie de Covid‑19, a été envoyé à l’OMPIC pour recueillir ses commentaires et ses contributions; et * Un calendrier révisé pour la mise en œuvre du projet a été approuvé.   **Pérou**   * Le recensement des principales traditions culinaires du pays a été finalisé en mars 2020; * Les résultats de l’étude exploratoire ont été présentés au CDIP à l’occasion de sa 25e session, qui s’est tenue en novembre 2020; * Une table ronde réunissant les principales parties prenantes du tourisme, de la gastronomie et de la propriété intellectuelle au Pérou a eu lieu à Lima en mars 2020; * Un projet d’analyse de six traditions culinaires qui ont un lien avec la propriété intellectuelle a été préparé par le consultant entre les mois d’août et décembre 2020; la conclusion de l’analyse est attendue. |
| Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements | Principaux enseignements  Au cours de la période considérée (juillet 2019 à décembre 2020), l’enseignement essentiel a concerné la nécessité de prévoir davantage de temps dans la planification d’un calendrier de projet pour la phase de démarrage d’un projet. D’une manière générale, les pays promoteurs ont examiné les principaux éléments d’un projet lorsqu’il est adopté par le CDIP et sont ainsi en mesure d’initier ledit projet peu de temps après. Inversement, les autres pays participants sont généralement moins avancés dans l’analyse des projets, ce qui fait qu’il leur faut davantage de temps pour constituer l’équipe locale chargée de la mise en œuvre d’un projet et, dans l’ensemble, pour lancer ledit projet.  Exemples de réussites  L’étude exploratoire et la table ronde réalisées au Pérou constituent des exemples de résultats et d’activités réussis, pour les raisons suivantes :   * processus uniforme pour la réalisation dans les temps de l’étude exploratoire et de la table ronde, grâce à une bonne communication et collaboration entre les équipes de gestion du projet de l’OMPI et de l’INDECOPI; * approche inclusive, qui a pris en considération les points de vue des parties prenantes et des bénéficiaires du projet pour finaliser l’étude exploratoire; * souplesse dans l’organisation par l’INDECOPI de la table ronde, qui s’est déroulée les premiers jours de la pandémie de Covid‑19; la table ronde n’en a pas moins été un succès, avec un impact positif en termes de compréhension et de perception du projet, d’après les commentaires des participants. |
| Impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre des projets | Dans trois des pays participants (Cameroun, Malaisie et Maroc), la pandémie de Covid‑19 s’est déclarée alors que les consultants sélectionnés étaient sur le point de commencer à élaborer les études exploratoires pour un recensement des principales traditions culinaires (premier résultat du projet). En conséquence, ces consultants n’ont pas été en mesure de mener les activités et les recherches nécessaires à la préparation de l’étude, dans la mesure où ces dernières supposent des déplacements et des interactions avec des acteurs différents. Un an après l’explosion de l’épidémie, les consultants dans ces trois pays n’ont pas encore pu compléter leurs études. En outre, la mobilisation des parties prenantes et des bénéficiaires dans ces pays a été bloquée à cause de l’épidémie. Du fait des points évoqués ci‑dessus ainsi que du retard enregistré dans la phase de démarrage des projets, les échéanciers de mise en œuvre des projets ont été révisés. |
| Stratégie d’atténuation proposée | Risque : L’épidémie de Covid‑19 pourrait durer encore plusieurs mois, et les déplacements pourraient ne pas pouvoir reprendre d’ici 6, 10 ou 12 mois, ce qui génère un fort degré d’incertitude.  Stratégies d’atténuation :   * Modifier la méthodologie en matière de collecte de données pour l’étude exploratoire (passage à des études et à des entretiens en ligne); * Revoir les calendriers des projets et allonger la durée des projets. |
| Points exigeant une attention et un soutien immédiats/Voie à suivre | * Revoir les calendriers des projets en consultation avec les parties prenantes concernées dans chaque pays, en fonction du degré de mise en œuvre des projets. * Travailler avec les coordonnateurs et les consultants locaux afin d’adapter à un environnement virtuel la méthodologie de collecte de données et les activités des projets. * Allonger les échéanciers de mise en œuvre des projets à des durées de 18 mois, sans incidence budgétaire. |
| Taux d’exécution du projet | Le taux d’exécution à la fin du mois de décembre 2020 est de 3%. |
| Rapports précédents | Ceci est le deuxième rapport présenté au CDIP. Le premier rapport d’avancement est contenu dans l’annexe IV du document CDIP/24/2. |

|  |
| --- |
| Auto‑évaluation du projet |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Résultats du projet[[12]](#footnote-13) (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Sélection de trois pays pilotes (outre le Pérou). | Trois pays sélectionnés (sur la base de critères de sélection); | Le Cameroun, la Malaisie et le Maroc ont été sélectionnés en juillet 2019 | \*\*\*\* |
| Des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre du projet dans les différents pays sont désignés. | Des points focaux (coordonnateurs locaux chargés de la mise en œuvre du projet) ont été désignés au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou. | \*\*\*\* |
| Approbation des plans de mise en œuvre des projets par pays | Quatre plans de mise en œuvre de projet à l’échelle nationale rédigés et approuvés (un par pays). | Des plans de mise en œuvre du projet à l’échelle nationale ont été approuvés au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou. | \*\*\*\* |
| Quatre études exploratoires sur le secteur du tourisme gastronomique (un par pays pilote). | Recensement exhaustif des traditions culinaires dans chaque pays pilote. | L’étude exploratoire a été conclue au Pérou en mars 2020. Un recensement de 14 traditions culinaires a été réalisé, en tenant également compte des contributions des parties prenantes et des bénéficiaires formulées au cours de la table ronde.  Les études exploratoires au Cameroun, en Malaisie et au Maroc ont débuté au début de l’année 2020 mais ont été suspendues à cause de la pandémie de Covid‑19. | \*\* |
| Recensement des organismes publics et des parties prenantes des secteurs de la gastronomie, du tourisme et de la propriété intellectuelle. | Recensement des parties prenantes concernées dans chaque pays pilote. | Les parties prenantes ont été entièrement recensées au Pérou; le processus est bien avancé au Cameroun, en Malaisie et au Maroc. | \*\*\* |
| Organisation dans chaque pays pilote d’une table ronde avec les parties prenantes des secteurs du tourisme gastronomique et de la propriété intellectuelle concernées. | Un pourcentage important des participants aux tables rondes ont indiqué qu’elles leur avaient permis de mieux faire face aux difficultés rencontrées dans les secteurs de la propriété intellectuelle et du tourisme gastronomique. | Une table ronde s’est déroulée au **Pérou** en mars 2020. Statistiques :   * 17 participants * 15 participants ont répondu à l’enquête * 87% des participants qui ont répondu ont considéré que la table ronde avait été utile/très utile * 87% des participants qui ont répondu ont déclaré avoir une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle après la table ronde * 100% des participants qui ont répondu considèrent que les traditions culinaires sélectionnées bénéficieront de l’utilisation des outils de propriété intellectuelle | \*\* |
| Établissement d’une analyse des segments de la chaîne de valeur d’une tradition culinaire donnée qui ont un lien avec la propriété intellectuelle dans chaque pays pilote répertoriant les instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir cette tradition culinaire tout au long de la chaîne de valeur. | Recensement des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées tout au long de la chaîne de valeur. | Un projet d’analyse a été élaboré au Pérou en décembre 2020 et sera finalisé au cours du premier trimestre 2021.  Les activités au Cameroun, en Malaisie et au Maroc devraient commencer durant le quatrième trimestre 2021, conformément au calendrier révisé. | \*\* |
| Organisation de quatre séminaires (un dans chaque pays pilote) au cours desquels l’analyse des segments de la chaîne de valeur d’une tradition culinaire donnée qui ont un lien avec la propriété intellectuelle sera présentée. | Un pourcentage important des participants au séminaire ont fait état d’une meilleure connaissance des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir la tradition culinaire sélectionnée tout au long de la chaîne de valeur. | Des séminaires nationaux devraient se dérouler au cours du deuxième trimestre 2022, conformément au calendrier révisé. | s.o. |
| Organisation d’un séminaire international au cours duquel des données d’expérience et les conclusions du projet dans chaque pays pilote seront présentées. | Présence des parties prenantes des secteurs de la propriété intellectuelle et du tourisme gastronomique de différents pays concernées. | Le séminaire international devrait avoir lieu durant le quatrième trimestre 2022, conformément au calendrier révisé. | s.o. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectifs du projet | Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet  (indicateurs de réussite) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Renforcer les capacités des acteurs du secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, y compris des offices de propriété intellectuelle, afin qu’ils puissent exploiter les outils et stratégies de propriété intellectuelle pour valoriser leurs produits et leurs services et pour diversifier leurs activités économiques tout en respectant les traditions et les cultures locales. | Nombre d’acteurs du secteur du tourisme gastronomique qui, à l’issue du projet, ont commencé à exploiter des instruments de propriété intellectuelle pour valoriser leur produit ou service.  Nombre et pertinence des mesures de renforcement des capacités mises en œuvre par les autorités nationales, y compris les offices de propriété intellectuelle, pour fournir des services consultatifs sur l’utilisation des instruments de propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme gastronomique. | À déterminer en fonction des plans de travail nationaux (à établir) | s.o. |
| Mieux faire connaître les retombées que l’utilisation de la propriété intellectuelle peut avoir sur les activités dans le secteur du tourisme gastronomique. | Pourcentage de participants aux tables rondes et séminaires qui ont fait état d’une meilleure connaissance des retombées que la propriété intellectuelle peut avoir sur le secteur du tourisme gastronomique.  Nombre de personnes ou entités ayant consulté et utilisé le recueil des principaux résultats et des principales conclusions des projets par d’autres États membres et parties prenantes intéressés. | À déterminer en fonction des plans de travail nationaux (à établir; données disponibles uniquement pour le Pérou) | s.o. |

Calendrier de mise en œuvre révisé

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats/Activité | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | |
| T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| Étude exploratoire | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |
| Table ronde |  |  | X | X |  |  |  |  |  |  |
| Analyse de la propriété intellectuelle |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |
| Partage des analyses de la propriété intellectuelle |  |  |  |  |  | X |  |  |  |  |
| Séminaire national |  |  |  |  | X | X |  |  |  |  |
| Séminaire international |  |  |  |  |  |  | X | X |  |  |
| Compilation des résultats |  |  |  |  |  |  | X | X | X |  |
| Réalisation de l’évaluation |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |

[L’annexe VI suit]

|  |  |
| --- | --- |
| Résumé du projet | |
| Cote du projet | DA\_1\_3\_4\_10\_11\_16\_25\_35\_01 |
| Titre | Projet pilote sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique. |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 1* : L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  *Recommandation n° 3* : Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d’assistance technique de l’OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l’accent sur l’initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d’enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l’opinion publique à la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 4 :* Accorder une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME), et des institutions chargées de la recherche scientifique ainsi que des organismes du secteur culturel, et à leur demande, aider les États membres à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 10 :* Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑ régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 16 :* Prendre en considération la préservation du domaine public dans l’élaboration des normes à l’OMPI et approfondir l’analyse des conséquences et des avantages d’un domaine public riche et accessible*.* |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 25 :* Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d’en tirer profit, le cas échéant.  *Recommandation n° 35 :* Demander à l’OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l’incidence économique, sociale et culturelle de l’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États*.* |
| Budget du projet | Budget total du projet : 556 000 francs suisses, dont 385 000 francs suisses pour les ressources autres que les ressources en personnel et 171 000 francs suisses pour les ressources en personnel. |
| Début du projet | Janvier 2019 |
| Durée du projet | 30 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Liens avec le programme 3 |
| Brève description du projet | Le projet vise à fournir des informations claires au sujet des régimes nationaux relatifs au droit d’auteur et aux droits connexes applicables au contenu audiovisuel concédé sous licence et distribué dans l’environnement numérique.  Le projet sensibilise notamment les créateurs et les parties prenantes aux régimes nationaux existants et évalue les questions d’actualité en lien avec le droit d’auteur et les droits connexes applicables au contenu audiovisuel dans l’environnement numérique des pays participants suivants : Argentine, Brésil, Costa Rica, Équateur, Pérou et Uruguay.  Ce projet vise aussi à déterminer, en fonction de chaque cadre juridique national, le droit d’auteur et les droits connexes applicables à la distribution de contenu audiovisuel dans l’environnement numérique, en vue de permettre aux créateurs locaux, aux titulaires de droits et aux parties prenantes de mieux comprendre l’industrie. Améliorer l’accès des parties prenantes locales, notamment les créateurs, producteurs, plateformes numériques et responsables politiques, aux informations pertinentes sur le droit d’auteur et les droits connexes pourrait contribuer au développement du marché numérique local et à l’exploitation du contenu audiovisuel local. |
| Chef de projet | Mme Michele Woods, directrice, Division du droit d’auteur |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | Programme 3  *Résultat escompté I.2 :* Cadre législatif, réglementaire et politique en matière de propriété intellectuelle personnalisé et équilibré.  *Résultat escompté III.4 :* Accords renforcés de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition, adaptée à leurs besoins.  *Résultat escompté IV.2* : Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation de l’information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité. |
| État d’avancement du projet | Au cours de la période considérée (juillet 2019 à décembre 2020), des progrès significatifs ont été réalisés en matière de mise en œuvre du projet. Les efforts se sont concentrés sur l’avancement des résultats du projet, en finalisant notamment les études ci‑après :   1. Étude I : Cadre juridique et mécanismes de concession de licences applicables au contenu audiovisuel dans l’environnement numérique.   L’étude I se divise en deux parties :  Partie 1 : Les modèles économiques audiovisuels OTT (“over‑the‑top”, ou service de diffusion par contournement) en Amérique latine : tendances récentes et évolution future  Partie 2 : Étude juridique du cadre légal de l’audiovisuel dans l’environnement numérique en Amérique latine  Annexe :  Résumé du droit d’auteur et des droits connexes applicables à la concession de licences de contenu audiovisuel en ligne.  Partie 3 : Traitement juridique des auteurs étrangers de contenus audiovisuels  Partie 4 : Pratiques contractuelles dans le secteur audiovisuel  Partie 5 : Identification et métadonnées des contenus audiovisuels  Partie 6 : Méthodes alternatives de règlement des litiges à l’OMPI appliquées aux modèles économiques OTT   1. Étude II : Le domaine public de l’audiovisuel 2. Études de cas  La participation des femmes derrière la caméra en Amérique latineL’expérience d’un producteur indépendant brésilien relative à la distribution de contenus audiovisuels en ligneLe développement d’une plateforme OTT localeL’expérience sur le marché OTT d’un service latino‑américain d’agrégation de contenuL’acquittement des droits pour la distribution numériqueL’utilisation des données dans les marchés audiovisuels numériques |
| Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements | – Des consultations périodiques, tout au long du projet, avec les représentants gouvernementaux et les parties prenantes ont permis d’inclure les tendances et les questions les plus récentes reprises dans les contributions.  – Une coordination fréquente entre les différents auteurs des études commandées dans le cadre du projet a permis de mieux identifier les tendances et les questions d’actualité.  – La consultation avec les parties prenantes a offert des opportunités de coopération future entre les parties prenantes locales et l’OMPI.  – Le recours à des études de cas a permis d’illustrer de façon détaillée les aspects pratiques des industries de la création. |
| Impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre du projet | La pandémie de Covid‑19 a entraîné le report de deux séminaires sous‑régionaux et d’un séminaire régional qui avaient été au départ prévus pour l’exercice biennal 2020/2021. Ce report a généré des retards dans l’ensemble de la mise en œuvre du projet et des dépenses budgétaires. |
| Stratégie d’atténuation proposée | Risque : La pandémie de Covid‑19 pourrait durer encore plusieurs mois, ce qui génère un certain degré d’incertitude. Les déplacements pourraient ne pas pouvoir reprendre dans la période à venir et les événements en présentiel pourraient s’avérer encore difficiles.  Atténuation : Les événements sous‑régionaux et régionaux, initialement prévus pour 2020, ont été reprogrammés. Ces événements devraient maintenant se tenir à la fin de 2021 et 2022 respectivement. Ce changement n’a aucune incidence financière, dans la mesure où les ressources humaines et financières prévues au départ seront toujours disponibles. Si les restrictions aux événements en présentiel devaient perdurer, l’option d’un environnement virtuel pour la tenue des événements sous‑régionaux et régionaux sera envisagée. |
| Points exigeant une attention et un soutien immédiats/ Voie à suivre | L’échéancier de mise en œuvre du projet a été révisé pour répondre aux défis imposés par la pandémie de Covid‑19. Il est par conséquent proposé d’allonger la durée du projet de 12 mois supplémentaires, sans incidence budgétaire, afin de disposer de temps pour la tenue des séminaires sous‑régionaux et régionaux.  Vu les circonstances, l’équipe du projet encouragera la diffusion des informations contenues dans les différentes études réalisées au moyen de divers circuits, dont un portail du site Web. |
| Taux d’exécution du projet | Le taux d’exécution du budget à la fin du mois de décembre 2020 est de 18%. |
| Rapports précédents | Ceci est le deuxième rapport présenté au CDIP. Le premier rapport est contenu dans l’annexe V du document CDIP/24/2. |

|  |
| --- |
| Auto‑évaluation du projet |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Résultats du projet[[13]](#footnote-14) (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Résultat 1 : meilleure connaissance du rôle du droit d’auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne | Activité 1. Présentation d’une étude sur le cadre juridique du droit d’auteur et la concession de licences pour les contenus audiovisuels dans l’environnement numérique.  Activité 2. Présentation d’un résumé du droit d’auteur et des droits connexes applicables au niveau national à la concession de licences pour les contenus audiovisuels accessibles en ligne.  Activité 3. Présentation d’une étude sur les œuvres audiovisuelles figurant dans le domaine public dans les pays participants. | Finalisé dans l’étude I du projet. | \*\*\*\*  \*\*\*\*  \*\*\*\* |
| Résultat 2 : meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l’environnement numérique | Activité 1. Présentation d’une évaluation concernant le processus de distribution de contenu par l’intermédiaire des circuits numériques dans les pays retenus.  Activité 2. Présentation d’une étude économique sur le marché audiovisuel numérique.  Activité 3. Organisation de deux ateliers (de deux jours chacun) pour échanger des informations et évaluer la mise en œuvre des résultats 1 et 2.  Activité 4. Organisation d’un séminaire sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique. | Finalisé dans l’étude I du projet.  Finalisé dans l’étude I du projet.  À prévoir.  À prévoir. | \*\*\*\*  \*\*\*\*  AP  s.o. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectifs du projet | Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet  (indicateurs de réussite) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| a) Meilleure connaissance du rôle du droit d’auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne | Publication des documents sur la page Web de l’OMPI afin de faciliter la diffusion de ces études et documents. | s.o. | \*\* |
| b) Meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l’environnement numérique | Analyse du questionnaire d’évaluation distribué à l’atelier régional, indiquant qu’au moins 60% des participants ont trouvé utile l’information diffusée lors de l’événement. | s.o. | AP |

Calendrier de mise en œuvre révisé

| Activités | 2021 | | | | 2022 | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1er | 2e | 3e | 4e | 1er | 2e | 3e |
| Résultat 1, Activité 1 : Demander une étude sur le cadre juridique du droit d’auteur et la concession de licences pour les œuvres audiovisuelles dans l’environnement numérique | X |  |  |  |  |  |  |
| Résultat 1, Activité 2 : Établir un résumé du droit d’auteur et des droits connexes applicables au niveau national pour la concession de licences sur des contenus audiovisuels en ligne | X | X |  |  |  |  |  |
| Résultat 2, Activité 1 : Évaluer le processus de distribution de contenu par l’intermédiaire des circuits numériques dans les pays retenus | X | X |  |  |  |  |  |
| Résultat 2, Activité 3 : Deux ateliers : La concession de licences sur des contenus audiovisuels dans certains pays |  |  | X | X | X | X |  |
| Résultat 2, Activité 4 : Séminaire régional sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique |  |  |  |  | X | X | X |
| Réalisation de l’évaluation |  |  |  |  |  |  | X |

[L’annexe VII suit]

|  |  |
| --- | --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET | |
| Cote du projet | *DA\_1\_4\_10\_11\_23\_01* |
| Titre | Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA). |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 1 :* L’assistance technique de l’OMPI doit, entre autres choses, être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  Recommandation n° 4 : Accorder une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME), des institutions chargées de la recherche scientifique ainsi que des organismes du secteur culturel et, à leur demande, aider les États membres à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.  Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionale œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 11 :* Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales afin de soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l’OMPI.  *Recommandation* n° *23 :* Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l’innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA. |
| Budget du projet | Total : 568 200 francs suisses, dont 114 200 francs suisses pour le personnel et 454 000 francs suisses pour les non‑personnels. |
| Début du projet | Janvier 2020 |
| Durée du projet | 30 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Mise en œuvre réalisée sous la direction du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création dans le cadre du Programme 3  Liens avec les programmes 9, 15 et 17. |
| Brève description du projet | La musique est l’un des secteurs économiques les plus prometteurs en Afrique. Elle bénéficie d’un fort taux de croissance, d’un grand potentiel en termes d’emplois et contribue au rayonnement culturel des pays. Sur le continent, la consommation de musique en ligne a explosé mais le secteur n’a pas encore pleinement tiré parti des opportunités de l’environnement numérique et des nouveaux modèles économiques de la musique.  Les plateformes de partage et les services d’abonnement sont en pleine expansion. De nouveaux modèles économiques et de nouveaux comportements de consommation se développent à très grande vitesse. De nouveaux acteurs sont également arrivés, tels les opérateurs de téléphonie qui s’intéressent de plus en plus aux contenus, audiovisuels et musicaux.  Toutefois, la plupart de ces nouveaux modèles économiques ne génèrent que peu de revenus pour les titulaires de droits d’auteur et droits connexes, c’est‑à‑dire ceux qui créent et investissent dans les contenus et services. Cette situation est en partie due à la faible structuration de la chaîne de valeur, tributaire d’un écosystème culturel fragile et fragmenté.  Cet état de fait conduit souvent à une faible rémunération des ayants droit et à une augmentation des exploitations non autorisées. D’après le rapport de la CISAC relatif à l’année 2019, les collectes de musique par les sociétés membres de la CISAC ont atteint près de 9 milliards d’euros, mais la part du continent africain considéré dans son ensemble a représenté moins de 1%, les revenus du numérique restant à des niveaux très bas.  Au vu de ces éléments, le projet prévoit une série d’activités étroitement liées, comme la préparation d’études, des formations pratiques et l’incitation à un dialogue intersectoriel facilité entre les principaux acteurs de l’écosystème musical, autour des objectifs suivants :  I. Promouvoir une meilleure compréhension et utilisation des cadres juridiques et réglementaires du droit d’auteur et des droits connexes auprès des États membres bénéficiaires du projet et des professionnels dans le cadre des nouveaux usages et des utilisations de la musique en ligne.  II. Promouvoir auprès des professionnels de la musique et des utilisateurs la connaissance des mécanismes de gestion collective et de négociation contractuelle relatifs à la gestion des droits numériques.  III. Faciliter et développer les pratiques de gestion et de concession de licences relatives aux utilisations en ligne permettant l’exploitation légale des contenus sur les plateformes de streaming et autres types de plateformes en ligne, la génération de revenus pour les titulaires de droits et la lutte contre le piratage.  IV. Permettre aux régulateurs du secteur de la communication de moderniser leurs cahiers des charges pour mieux tenir compte des aspects liés au droit d’auteur.  V. Analyser les conditions de mise en place d’une stratégie régionale de valorisation du marché numérique de la musique dans les pays bénéficiaires, en vue de faire du secteur un levier de croissance durable.  VI. Promouvoir l’amélioration des conditions sociales des créateurs pour favoriser l’élaboration, le développement et la structuration d’une chaîne de métiers novatrice et cohérente dans la filière musicale.  VII. Développer des outils de référence afin de permettre aux auxiliaires de justice de traiter les contentieux liés à la musique dans l’environnement numérique.  VIII. Soutenir l’élaboration d’une stratégie régionale d’encouragement au développement d’outils adaptés. |
| Chef de projet | M. Paolo Lanteri, juriste, Division du droit d’auteur |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | *Résultat escompté I.2 :* Cadre législatif, réglementaire et politique en matière de propriété intellectuelle personnalisé et équilibré.  *Résultat escompté III.4 :* Accords renforcés de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition, adaptée à leurs besoins.  *Résultat escompté IV.2* : Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation de l’information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité. |
| État d’avancement du projet | La phase de démarrage du projet a débuté par des discussions préliminaires avec les États membres intéressés. Tirant parti des autres activités déjà planifiées au Sénégal, une réunion d’information et de coordination consacrée au projet s’est tenue à Dakar en décembre 2019. La réunion a rassemblé des représentants des neuf pays de l’Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA), du Secrétariat de l’UEMOA et du Secrétariat de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). À la suite de cette réunion, un certain nombre de pays ont manifesté leur intérêt à participer au projet.  La mise en œuvre du projet est en suspens depuis le début de l’année 2020. Outre l’impact de la pandémie de Covid‑19, la mise en œuvre du projet n’a pu démarrer du fait de la disparition tragique de l’ancien chef de projet. Un nouveau chef de projet a été désigné début 2021. |
| Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements | Il est trop tôt pour procéder à une évaluation. |
| Impact de la pandémie de Covid‑19 sur la mise en œuvre du projet | La pandémie de Covid‑19 est un obstacle majeur au démarrage de la mise en œuvre du projet, dans la mesure où la stratégie pour la mise en œuvre du projet consiste en une série d’activités étroitement liées qui sont essentiellement basées sur des dialogues en présentiel.  Le lancement du projet suppose de sélectionner les pays participants et de désigner formellement des coordonnateurs précis, dont l’engagement actif est fondamental pour la stratégie générale de mise en œuvre du projet. Ce processus de sélection et de désignation, qui était toujours en cours, a été quasiment suspendu du fait des restrictions imposées par la pandémie de Covid‑19.  Les restrictions de déplacements, notamment, grèvent fortement la possibilité de mener à bien une bonne partie des activités planifiées, comme les réunions de coordination, ou encore, les formations et les ateliers en présentiel. |
| Stratégie d’atténuation proposée | Au vu des éléments mentionnés ci‑dessus, la stratégie d’atténuation pourrait consister à :   * Établir un canal de communication agile et régulier entre les coordonnateurs des pays participants. * Tirer parti de la souplesse de vue, intégrée dans la stratégie de mise en œuvre, qui avait anticipé que la liste concrète *“d’activités pouvait être davantage affinée une fois finalisée l’étude exploratoire et au vu de la première réunion de coordination avec les coordonnateurs du projet”.* * Envisager la possibilité d’organiser certaines des activités prévues à distance. * Envisager la possibilité d’adapter l’ordre et la portée des activités prévues au nouvel environnement de travail. |
| Points exigeant une attention et un soutien immédiats/Voie à suivre | L’échéancier de mise en œuvre du projet a été révisé pour répondre aux défis rencontrés jusqu’à présent et pour assurer un démarrage et une mise en œuvre efficaces du projet. Il est par conséquent proposé de repousser la date de lancement du projet à janvier 2022, sans incidence budgétaire. D’ici là, avant la date de démarrage formelle, l’équipe du projet entreprendra une série d’activités préparatoires, comme la sélection des pays participants, la désignation de coordonnateurs locaux dans chaque pays et des arrangements pour la préparation de l’étude exploratoire. |
| Taux d’exécution du projet | Le taux d’exécution du budget à la fin du mois de décembre 2020 est de 1%. |
| Rapports précédents | Ceci est le premier rapport présenté au CDIP. |

|  |
| --- |
| Auto‑évaluation du projet |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

| Résultats du projet[[14]](#footnote-15) (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation des coordonnateurs  Réunions de coordination annuelles  Étude exploratoire | 1. Les coordonnateurs sont désignés selon le calendrier de mise en œuvre  2. Les réunions sont conduites régulièrement avec l’adoption d’un suivi sur la mise en œuvre | s.o. | AP |
| 1. Les besoins des pays bénéficiaires sont clarifiés par l’étude exploratoire  2. L’étude est acceptée par les pays bénéficiaires | s.o. | AP |
| Quatre ateliers sous‑régionaux | 1. Présentation d’un “benchmark” des pratiques recommandées  2. Élaboration de dispositions contractuelles types | s.o. | AP |
| Dialogue intersectoriel de la filière musicale – appui à la mise en œuvre des textes législatifs | 1. Les parties prenantes sont recensées et participent aux réunions  2. Les textes sont mis en vigueur dans au moins trois pays  3. Les conditions de mise en place d’une stratégie pour la coopération sous‑régionale sont identifiées | s.o. | AP |
| Formation sur la gestion des droits dans chaque pays, copie privée y comprise | 1. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d’utilisateurs par pays) ayant évalué de manière positive le contenu  2. Les outils et formations sont mis en pratique par les bénéficiaires  3. Une coopération plus étroite entre bureaux est instituée sur la base d’accords | s.o. | AP |
| Élaboration du guide de la jurisprudence pertinente | 1. Constitution du groupe de travail de deux experts et réunion du groupe  2. Numérisation des décisions et mise en ligne à partir de liens hypertextes  3. Les outils développés sont acceptés et mis en pratique | s.o. | AP |
| Atelier sous régional sur les contrats à l’intention des auxiliaires de justice | 1. Les outils développés sur la jurisprudence sont acceptés et mis en pratique par les bénéficiaires  2. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d’utilisateurs par pays) ayant évalué de manière positive le contenu | s.o. | AP |
| Module de DL sur la musique dans l’audiovisuel | 1. Le module de formation à distance est mis en œuvre et utilisé par les bénéficiaires | s.o. | AP |
| Dialogue/formations régulateurs | 1. Au moins deux réunions multipays organisées avec les régulateurs  2. Au moins deux pays modifient leur cahier des charges/législation sur la régulation | s.o. | AP |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectifs du projet | Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet  (indicateurs de réussite) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| Contribuer à une meilleure utilisation du système de droits d’auteur et droits connexes, dans le cadre de la distribution et exploitation de contenus musicaux en ligne, y compris l’opérationnalisation des systèmes de copie privée  Promotion d’un environnement plus respectueux des droits pour l’élaboration de mesures et d’outils efficaces capables de stimuler la filière musicale et les exploitations en ligne | 1. Les participants utilisent davantage les compétences acquises pour la gestion des droits de la musique en ligne (à établir au moyen d’un questionnaire d’évaluation adressé aux participants environ six mois après la fin de la formation)  2. Opérationnalisation de la rémunération pour copie privée dans au moins un pays  3. Croissance des transactions et des distributions en lien avec la propriété intellectuelle dans au moins deux pays bénéficiaires dans le domaine des utilisations en ligne (niveau de référence à établir au moyen de l’étude exploratoire et des plans nationaux) | s.o. | AP |
| Les pays bénéficiaires ont élaboré des plans pertinents pour assurer la gestion des droits dans les cas d’exploitation et d’utilisation de musique en ligne ainsi que pour faire respecter ces droits par les parties prenantes | s.o. | AP |

Calendrier de mise en œuvre révisé

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Trimestres** | | | | | | | | | | |
|  | **2022** | | | | | **2023** | | | | **2024** | |
|  | 1er | 2e | 3e | 4e | 1er | | 2e | 3e | 4e | 1er | 2e |
| Réunion de coordination annuelle des coordonnateurs | x |  |  |  | x | |  |  |  | x |  |
| Étude exploratoire | x |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |
| Atelier sur les licences |  | x |  | x |  | | x |  |  | x |  |
| Formation sur site dans les sociétés de gestion et de copie privées |  |  | x | x | x | | x | x | x | x |  |
| Dialogue intersectoriel sur la musique associé à des ateliers sur les licences |  | x |  | x |  | | x |  |  | x |  |
| Formation à l’intention des auxiliaires de justice (atelier sous régional) |  |  |  | x |  | |  |  |  |  |  |
| Guide de la jurisprudence |  | x | x | x | x | | x | x | x |  |  |
| Dialogue/formation régulateurs |  | x |  |  |  | | x |  |  |  |  |
| Module DL sur la musique dans un contenu audiovisuel |  |  | x | x | x | | x |  |  |  |  |
| Évaluation du projet |  |  |  |  |  | |  |  |  |  | x |

[Fin de l’annexe VII et du document]

1. Le “taux d’exécution du projet” correspond à la proportion (%) du budget du projet qui a été utilisée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-3)
3. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-4)
4. La liste des projets approuvés du Plan d’action pour le développement est disponible à l’adresse suivante : [Liste des projets approuvés du Plan d’action pour le développement](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects.html). [↑](#footnote-ref-5)
5. Cet élément était appelé “Manuel” dans le document du projet (CDIP/24/14/Rev.). Après une réflexion plus approfondie menée par l’équipe de projet, il a été décidé d’appeler ce manuel “Matériel de support” afin de mieux définir sa portée et son objectif. [↑](#footnote-ref-6)
6. L’expert externe qui avait été sélectionné pour réaliser le matériel de support est M. Daniel Keller, cofondateur et président d’EvalCo Sàrl, Evilard-Leubringen, Suisse. [↑](#footnote-ref-7)
7. Comme indiqué précédemment, le résultat escompté est appelé “Manuel” dans le document de projet approuvé. Après une réflexion plus approfondie menée par l’équipe de projet, il a été décidé d’appeler ce manuel “Matériel de support” afin de mieux définir sa portée et son objectif. [↑](#footnote-ref-8)
8. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-9)
9. Cette activité sur demande se poursuivra après la mise en œuvre du projet. [↑](#footnote-ref-10)
10. Cette activité se poursuivra après la mise en œuvre du projet. [↑](#footnote-ref-11)
11. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-12)
12. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-13)
13. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-14)
14. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-15)